

ROLLE**La commune ira au Tribunal fédéral**

«*Au sujet du dossier Rodéo II, la Municipalité a décidé de recourir au Tribunal fédéral contre la décision du Tribunal cantonal*», a informé mardi Jean-Noël Goël. Le recours des opposants a en effet été admis récemment par la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Le syndic a donné deux raisons essentielles pour justifier la position de l'Exécutif: d'une part en raison des sommes investies dans le projet, soit 145 000 francs pour les études et 26 000 francs en frais d'avocat; d'autre part, a précisé le syndic: «*On se rend bien compte que la route de Gilly ne sera jamais adaptée à une route de contournement.*» L'élú a en outre informé que le recours s'élèverait à quelque 10 000 francs et que le Tribunal ne statuerait pas avant 6 mois. Ce projet de route de desserte, qui émane de l'ancienne législature, a pour objectif de décharger le trafic dans la Grand-Rue. «*Les mesures prises dans l'artère sont au-dessus des normes de pollution; de l'air, l'été, et du bruit aussi, mais ce problème sera résolu avec la pose d'un nouveau tapis phonoabsorbant*», a précisé le syndic. ●

Les enfants ne sont pas bienvenus à la cure

La commune a le projet, approuvé par l'organe délibérant, de rénover et transformer l'ancienne cure protestante. Elle sera aménagée en une unité d'accueil pour écoliers (UAPE), d'une capacité de 48 enfants. La mise à l'enquête avait suscité deux oppositions. Une personne a accepté de lever son opposition. «*En ce qui concerne la seconde opposition, le voisin a fait recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal*», a informé la municipale Josephine Byrne Garelli. ●

Polarisation gauche-droite

Vingt-deux votes négatifs émanant de la droite et 14 oui de la gauche, auxquels se sont ajoutées 5 abstentions, l'organe délibérant a refusé que le postulat pour la mise en œuvre de l'aide individuelle au logement dans la commune de Rolle soit renvoyé pour étude à la Municipalité. Pour rappel, le financement de l'aide individuelle au logement est prévu de façon paritaire, canton-communes. ● **JOL**

ÉCONOMIE**Yahoo quittera la ville en mars 2014, mais passera à la caisse**

ARCHIVES CÉDRIC SANDOZ

Les deux conseillers Verts Céline Ehrwein Nihan et Laurent Théodore ont déposé une interpellation, sous forme de six questions, relative aux entreprises au bénéfice d'exonérations fiscales, à la suite du départ de Yahoo. Le syndic Jean-Noël Goël a répondu de façon circonstanciée. Pour ce qui est des conséquences financières du départ de

l'entreprise Yahoo, le syndic a noté que l'entreprise devrait reverser un montant à la commune, en raison du redimensionnement de ses activités. Le Canton informait en 2012 que «*la société ne serait pas en mesure de respecter les conditions de l'exonération temporaire délivrée en date du 31 mai 2006, une reprise de 50% du montant d'impôt sur le bénéfice pour la période 2008-2012 serait effectuée*». Le syndic a précisé que, concernant le départ de Yahoo fixé à mars 2014, la Municipalité attendait la décision de taxation de la société sur les années en cours. Les postulants demandaient la liste des entreprises rolloises exonérées partiellement ou totalement des impôts cantonaux ou communaux. Le syndic a répondu qu'elles sont une dizaine, mais que la liste définitive serait communiquée ultérieurement. «*C'est le Conseil d'Etat qui décide de l'exonération fiscale et finalement les communes n'ont pas à se prononcer*», a confirmé une nouvelle fois le syndic. ● **JOL**